

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2024 89 074

Date d'envoi de convocation : 23 septembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 19
Votants : 26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20240923-DEAF202489074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre
Le 23 septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal :

Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Christine DONNET, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIO, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES.

Etaient absents à l'appel nominal :

Thierry LAFFINEUR (Pouvoir à Olivier ROCHE), Frédérique VAUDRY (Pouvoir à Christine DONNET), Patrick SILORET (Pouvoir à Michèle GAUTIER), Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD (Pouvoir à Denis RIOULT), Marie-France BEAUVAIS (Pouvoir à Isabelle JULIEN), Jean-Louis ROUSSELIN (Pouvoir à Didier GERVAIS), Audrey BUSSY, Patrick BASSETTE, Sylvie FICHET (Pouvoir à Marie-Pierre PIROCCHI)

Secrétaire de séance : Michèle GAUTIER

Objet : Adoption d'une convention avec la Médiathèque départementale

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le cadre conventionnel voté en séance plénière du Conseil Départemental du 28 mars 2024 ;

VU la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

CONSIDERANT :

- L'importance que revêt le service public culturel offert aux administrés de la commune ;
- Le schéma départemental de la lecture publique 2024-2029 ;
- L'expertise technique de la Médiathèque départementale en matière de politique culturelle, les conseils et les collections pouvant être mises à disposition ;

VU le rapport de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** la convention partenariale dans le cadre du schéma départemental de la lecture publique 2024-2029 entre le Département de Seine Maritime et la commune d'Octeville-sur-Mer ;
- **D'autoriser M. le maire, ou son représentant, à signer** ladite convention, ainsi que tout avenant ou document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

**Le Maire,
Olivier ROCHE**

